

Date de convocation : 21/07/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Modalités locations des salles et du matériel.

DCM 20220728-1

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 03 mai 2022 fixant les modalités de réservations des salles et du matériel.

Il précise qu'il convient de la modifier afin d'autoriser la location du boulodrome aux entreprises, artisans de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à raison de 250 € le premier jour et de 125 € les jours suivants pour la location et 250 € de caution.

	ASSOCIATIONS			Particuliers Dunlérois (Fête des voisins, Référents quartiers...)			Classards ou classes			Autres communes (même extérieures CCPM)			Entreprises de la CCPM, Artisans de la CCPM, Coopératives, Banques, assurances, Associations extérieures Exception : service à la population comme permanences		
	Gratuité	Paiement	Caution	Gratuité	Paiement	Caution	Gratuité	Paiement	Caution	Gratuité	Paiement	Caution	Gratuité	Paiement	Caution
Tables "buvette" Bancs fixes pieds bois ou métal	x			x			x			x			x		
Chaises	x		250 €	x		250 €	x		250 €	x			x		250 €
Tables "Associations" Bancs "Associations"	x		250 €				x		250 €	x			x		250 €
Marabout	x		250 €			250 €	x		250 €					40 €	250 €

AR Préfecture

043-214300873-20220728-DCM20220727_1-DE
 Reçu le 04/08/2022
 Publié le 04/08/2022

Salle des Loisirs - Réunion	X					X Interdit aux classards de moins de 20 ans				X							150 € sans ménage 180 € avec ménage	250 €	
- Repas froid/chaud	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €						50 € Tout le temps		250 €								
	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunières Joyeuses, CCAS																		
* Mutualité : - Fête, Concours de coinche..	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €			Duniérois : 300 € Extérieurs : 400 €	250 €			50 € Tout le temps	250 €						300 €	250 €	
	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunières Joyeuses, CCAS							X Interdit aux classards de moins de 20 ans											
- Réunion																	250 €	250 €	
* Salles Annexes : - Réunions	X									X							150 € sans ménage 180€ avec ménage	250 €	
apéritif après mariage						50 €	250 €												
* Salle des Mariages : Réception	X																		
* Auditorium : Réunions	X									X							150 € sans ménage 180€ avec ménage	250 €	
* Gymnase : Fête, Repas...	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €																
	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunières Joyeuses, CCAS																		
Tournoi, Jeux...	X		250 €																
*Salle CANTINE : Réunion	X		250 €																
* Boulodrome : - Fête, repas..	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €														250 € le premier jour et 125 € les jours suivants	250 €	
	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunières Joyeuses, CCAS																		
Jeux	X																250 € le premier jour et 125 € les jours suivants	250 €	
*Salle Classe Piscine : - Réunion	X																		
* STADE	X							X									250 €	250 €	
*TERRAINS DE PETANQUE	X			X				X				X					250 €	250 €	
* Navette Renault (Ancienne)	X		500 €																
* Navette PEUGEOT (Nouvelle)	X		500 €																
* Prêt matériels (micro sono...)	X		250 €															250 €	
* Pôle associatif - Réunion	X							X Interdit aux classards de moins de 20 ans									250 € le RDC 400 € le RDC + étage (étage uniquement réunion)	250 €	

AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220727_1-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022

- Apéritif après mariage					50 €	250 €						
- repas froid ou traiteur Jusqu'à 22H	1 ^{re} demande gratuite	2 ^{ème} et suivantes : 50 €	250 €		250 € Duniérois 300 € extérieurs		X interdit aux classards de moins de 20 ans	50 € tout le temps	250 €			

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide les tarifs pour le matériel et les salles communales ;
- Autorise Monsieur Le Maire ou les adjoints délégués à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220727_1-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022